Karim Benzema renonce à faire appel, il est définitivement condamné à une peine de 12 mois de prison avec sursis pour complicité de tentative de chantage dans l'affaire de la « sextape » (MàJ)

04/06/2022 à 6h52



04/06/2022

> *Karim Benzema, "épuisé" par la procédure, a renoncé à faire appel dans l'affaire de la "sextape", où il a été condamné en première instance à un an de prison avec sursis, annonce son avocat dans L'Equipe #AFP pic.twitter.com/bBRR5bdUyv*
>
> *— Agence France-Presse (@afpfr) June 3, 2022*

En novembre 2021, l'attaquant des Bleus avait été condamné par le tribunal correctionnel à une peine de 12 mois de prison avec sursis et 75 000 euros d'amende. Il était poursuivi pour complicité de tentative de chantage.

[…]

En se désistant, Karim Benzema renonce ainsi à toute action judiciaire. Ce qui signifie qu'il accepte la peine prononcée en première instance. Et qu'il éloigne aussi les projecteurs judiciaires de lui à quelques encablures de l'attribution du Ballon d'or. On le dit parmi les principaux favoris.

Contactés, les avocats de Karim Benzema n'ont pas encore répondu à notre sollicitation.

Actu

24/11/2021

Le président de la Fédération française de football confirme qu'en dépit de sa condamnation à un an de prison avec sursis dans le cadre de l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, Karim Benzema peut poursuivre sa carrière en équipe de France.

Joint mercredi matin, Noël Le Graët, le patron de la Fédération française de football (FFF), reste fidèle à ce qu'il envisageait avant la décision du tribunal de Versailles : Karim Benzema, condamné à un an de prison avec sursis et 75 000 € d'amende dans l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, peut continuer sa carrière en bleu. « Je ne sais pas ce que décideront Karim et ses avocats, à savoir s'ils font appel, mais en ce qui concerne la Fédération, il n'y a aucun changement, explique le président de la FFF. *Il reste sélectionnable, tout en regrettant ce fâcheux dossier. Il n'a pas joué pendant plusieurs années en équipe de France. Cette sanction ne change rien pour moi. Il est sélectionnable.* » Dans tous les cas de figure. *« Même s'il ne fait pas appel, pour moi, cela ne change rien,* poursuit-il. *Il a le droit de travailler. On peut faire une faute, être*

condamné avec sursis et reprendre le travail. »

[…]

L'Equipe

L'avocat de Karim Benzema annonce qu'il va faire appel : « *Il a été clairement énoncé par le tribunal que K. Benzema n'était pas au courant des manœuvres préalables. (…) On est assez sidéré par ce jugement. L'appel s'impose. Il sera innocenté à hauteur de cet appel.* »

RMC

Le tribunal correctionnel de Versailles a tranché. Le footballeur Karim Benzema a été reconnu coupable de complicité de tentative de chantage envers son ancien coéquipier Mathieu Valbuena et condamné à un an de prison avec sursis et 75 000 euros d'amende, mercredi 24 novembre. *"Karim Benzema s'est personnellement impliqué avec insistance pour tenter de convaincre Mathieu Valbuena de rencontrer son homme de confiance",* a affirmé le président du tribunal.

Pour son implication dans "l'affaire de la sextape", un chantage à la vidéo intime à l'encontre du footballeur Mathieu Valbuena en 2015, le ministère public avait requis à son encontre 10 mois de prison avec sursis et 75 000 euros d'amende. Lors du réquisitoire, les procureurs avaient rappelé le devoir d'exemplarité de la star française, *"porteur d'une image, d'espoir, de notoriété et de valeurs morales"*. Outre Benzema, quatre autres hommes ont été jugés à Versailles pour cette affaire.

Il y a deux semaines, le patron de la Fédération française de football Noël Le Graët a expliqué que l'attaquant de 33 ans *"ne serait pas exclu"* de la sélection en cas de *"sanction judiciaire"*. Interrogé sur cette question début octobre, le sélectionneur Didier Deschamps était resté évasif, répétant qu'il faisait *"des choix sportifs"* au moment de convoquer ses

joueurs.

Franceinfo

22/10/2021

Dans l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, impliquant notamment Karim Benzema, le tribunal correctionnel de Versailles a mis, ce vendredi, son jugement en délibéré au 24 novembre.

Un temps attendu après les plaidoiries de la défense ce vendredi, dernier jour de l'audience, le jugement de l'affaire de la sextape de Mathieu Valbuena, impliquant notamment Karim Benzema, ne sera finalement rendu que le 24 novembre, le tribunal correctionnel de Versailles ayant mis sa décision en délibéré à cette date.

Quatre autres prévenus sont jugés dans cette affaire : Karim Zenati (réquisitions du ministère public : deux ans de prison et 5 000 € d'amende), Mustapha Zaoui (quatre ans de prison et 15 000 € d'amende), Axel Angot (18 mois de prison et 15 000 € d'amende) et Younes Houass (18 mois de prison avec sursis et 5 000 € d'amende).

L'Equipe

21/10/2021

Suivez en direct le procès de l'affaire de la sextape sur *l'Equipe*

> *Le parquet a requis dix mois de prison avec sursis et 75 000*

euros d'amende le joueur du Real Madrid, accusé de complicité de tentative de chantage dans l'affaire de la sextape dont la victime présumée est son ancien coéquipier en équipe de France, Mathieu Valbuena #AFP pic.twitter.com/yz3dC85apu

— Agence France-Presse (@afpfr) October 21, 2021